

Critérium du dimanche matin

Règlement pour la saison 2009 / 2010

Règlement présenté et voté par les clubs présents lors de la réunion organisée le Jeudi 17 Août 2009

Définition de la compétition

Le critérium du dimanche matin est organisé sous le contrôle du DAF, selon les règlements de la FFF et réservé aux clubs régulièrement affiliés (Art. 11 des RG).

Chaque club admis à y participer déclare accepter le présent règlement.

Les ententes entre 2 clubs sont admises.

Déroulement de l'épreuve

Elle se dispute en matches simples sans retour par groupe d'environ 20 équipes en fonction du nombre de clubs inscrits.

Un classement est établi selon les modalités des championnats seniors.

Qualification

Chaque joueur participant au critérium doit être obligatoirement titulaire d'une licence délivrée par la Ligue de Picardie en conformité avec les RG.

Participation des joueurs

Le nombre de joueurs mutés n'est pas limité.

Le changement de joueur est autorisé à tout moment, le remplacement est permanent.

Un joueur peut à tout moment de la rencontre prendre la fonction de juge de touche, celui-ci pouvant devenir joueur de champ.

En championnat, le nombre de joueurs pouvant participer à une rencontre est illimité. Toutefois, le nombre de joueurs des moins de 30 ans (Age révolu le jour de la rencontre) est limité à deux.

En coupe, 16 joueurs maximum peuvent être inscrits sur la feuille de match et tous peuvent participer à la rencontre avec changement permanent. Toutefois, aucun joueur de moins de 30 ans ne peut participer à cette compétition.

De même, il est autorisé à faire participer 2 joueurs maximum ayant participé au dernier match officiel de l'équipe immédiatement supérieure (aucun des autres équipes) si celle-ci joue dans les 48 heures entourant cette rencontre. Au-delà, aucun joueur ne peut participer à cette rencontre.

Organisation des épreuves

Les matches se disputent le dimanche matin sur le terrain du premier nommé.

La durée du match est de 2 fois 45 minutes. En coupe, il ne sera pas effectué de prolongations en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, mais directement une séance de tirs aux buts.

Le coup d'envoi de toutes les rencontres est fixé à 9h30.

Changement d'heure, de lieu ou de jour

Ces changements sont autorisés dès lors qu'il y a accord entre les clubs. Pour les reports ou l'avancement de rencontres, les clubs devront en informer le DAF.

Forfait

Le forfait général d'une équipe du club considérée hiérarchiquement supérieure n'entraîne pas le forfait de l'équipe engagée en critérium.

Accessions et descentes

Néant

Discipline de police des terrains

Tout joueur exclu du terrain doit adresser un rapport au district.

Arbitrage

Des arbitres officiels peuvent être désignés par la commission des arbitres. Les frais seront supportés par le club recevant, le club visiteur ayant à sa charge ses frais de déplacement.

Règlement des coupes

Les rencontres se disputeront comme les autres tours le dimanche matin à 9h30.

Les différents tours se dérouleront en décalage par rapport aux autres coupes de la catégorie seniors.

Les clubs éliminés jusqu'en 8^{ème} de finales du Challenge Elie participeront au Challenge Démarest.

Des arbitres officiels seront désignés par la CDA à partir des 8èmes de finales. Les frais seront supportés par le club recevant, le club visiteur ayant à sa charge ses frais de déplacement. En cas d'absence de l'arbitre désigné, priorité à un arbitre auxiliaire du club visiteur puis à un arbitre auxiliaire du club recevant. Au-delà, un tirage au sort désignera l'arbitre.

Lieu des rencontres : chez les clubs s'étant déplacé le tour précédent sinon chez le premier tiré au sort ou au-dessus dans le tableau final.

En cas de couleurs de maillots identiques, c'est le club recevant qui devra en changer.

Appels et réclamations

Les réclamations et appels sont introduits selon les conditions prévues dans les RG de la FFF.

Divers

Le comité directeur se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de nécessité.

Chauny le 27 Août 2009